

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel et tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 16 décembre 2021 à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2021-12-225

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 avant le 31 décembre de l'année;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées

ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024
1 052 541 \$	255 000\$	250 000\$

Les dépenses en immobilisations pour l'année 2022 sont la finalisation des travaux de voirie de la rue du havre, rue des Vigneaux et la route Centrale pour un montant de 261 000\$, ces travaux sont subventionnés par le programme RIRL à 90%. Les rénovations de l'Hôtel-de-Ville et autres bâtiments municipaux au montant de 96 541\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). Le pavage et travaux de drainage de la rue du Village 315 000\$, la rénovation des stations de pompage SP-1 et SP-1A au montant de 380 000\$. Pour l'année 2023, les travaux prévus sont le remplacement de l'émissaire d'égouts 255 000\$, ces derniers travaux seront subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2023 et pour l'année 2024 la construction d'un abri

à abrasif au montant de 250 000\$ par un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2021-12-226

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19:13 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »